

N°286
2€30

BILLETTS D'AFRIQUE

MAI 2019



MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAIFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

**APRÈS 6 ANS DE GUERRE AU SAHEL
ATTAQUES AU MALI SUR FOND DE CRISE,
REPRESSION RENOUVELÉE AU TCHAD**

Djibouti / Tunisie et "libre-échange" / Libye

À lire

Au terme de trois ans d'enquête, le journaliste Jean-François Dupaquier vient de publier un livre dans lequel il lève le voile sur une destination touristique très prisée les Français : *Les Seychelles, l'envers de la carte postale* (ed. Karthala). Il documente notamment le rôle joué par ce petit État mafieux et autoritaire pour contourner l'embargo pétrolier instauré par l'ONU à l'encontre du régime d'Apartheid d'Afrique du Sud : « *Willem Petrus Eblers, l'un des go-between de Mario Ricci [conseiller de l'indéboulonnable président France-Albert René], était un homme de la DGSE formé en France. Il a participé au trafic d'armes vers l'Afrique du Sud. Les Seychelles travaillaient avec les mêmes personnes que la France.* » (Interview à *Vice*, 10/05). Dupaquier revient aussi en détail sur l'affaire des 80 tonnes d'armes fournies aux génocidaires rwandais en 1994 avec la caution financière de la BNP, affaire pour laquelle les juges d'instruction sont saisis d'une plainte en France.

Quelle surprise !

Aucun ministre français ne sera donc jugé dans l'affaire du mystérieux bombardement du camp français à Bouaké en Côte d'Ivoire en 2004 (AFP, 23/05). Ainsi en a décidé discrètement la commission des requêtes de la Cour de justice de la République (CJR). On se souvient que la dernière juge d'instruction en charge du dossier avait, dans une ordonnance de février 2016, dénoncé une « *concertation à un haut niveau de l'État* » pour empêcher l'arrestation et le jugement des mercenaires responsables de ce bombardement qui avait fait 9 victimes parmi les militaires français. Elle demandait donc le renvoi devant la CJR des ministres en exercices au moment des faits : Michèle Alliot-Marie (Défense), mais aussi Dominique de Villepin (Intérieur) et Michel Barnier (Affaires étrangères). Le vice-procureur lui avait peu après donné raison (cf. *Billets* n°279, été 2018). Mais fin janvier 2019, le nouveau procureur général près la Cour

de cassation, François Molins avait fait savoir à l'AFP qu'il estimait que « *les éléments constitutifs de l'infraction ne sont pas là* ». Toutefois, « *par souci d'impartialité* », Molins avait décidé de saisir la commission des requêtes de cette haute cour, afin qu'elle se prononce à son tour (*Mediapart*, 04/2019). Défense de voir dans cette prise de position publique inhabituelle une volonté d'influencer la décision de ladite commission, de la part de celui qui fut... directeur de cabinet de Michèle Alliot-Marie de 2009 à 2011. La CJR confirme ainsi son rôle de blanchisserie pour la classe politique française...

Agents troubles

Mais qui étaient ces 13 Français en provenance de Libye, arrêtés le 14 avril à un poste frontière du sud-est de la Tunisie, alors qu'ils circulaient en véhicules 4x4 à plaques diplomatiques, quelques jours après le début de l'offensive du maréchal Haftar contre la capitale libyenne ? « *Conseillers secrets de chefs de guerre ? Agents des renseignements ? Agents de sécurité auprès de l'ambassade de France à Tripoli ? Depuis ce 14 avril, toutes les versions ont circulé* », rapporte RFI (24/04). Les douanes tunisiennes ont en effet saisi « *plusieurs centaines de grenades, des casques, des gilets pare-balles, des lance-missiles et lance-roquettes et du matériel de communication (...)* Finalement, il a fallu qu'un diplomate français se déplace de Tunis, à 600 km de là, pour permettre le passage des treize personnels de sécurité français qui, pour leur travail en Libye, possédaient des passeports diplomatiques. » « *L'affaire aurait pu en rester là* », rapporte encore RFI, « *mais le ministre tunisien de la Défense qui, de source fiable, n'était pas dans la "chaîne de communication entre Paris et Tunis", s'est saisi du sujet : il a évoqué une "tentative d'infiltration dans le territoire national de groupes armés en provenance de Libye", qualifiant les Français interceptés d'"hommes sous couverture diplomatique". (...)* Le lendemain, mardi 23 avril, RFI a cité une source haut placée à la présidence tunisienne déclarant que les treize Français interceptés le 14 avril auraient été des agents des renseignements. Aussitôt, la présidence tunisienne a apporté un démenti à cette source, affirmant que la question du convoi diplomatique français "a été réglée dans un cadre légal et selon les usages diplomatiques." » C'est-à-dire sous le tapis...

Girouette diplomatique

En visite officielle en République démocratique du Congo (RDC) les 19 et 20 mai, le ministre des Affaires étrangères a mangé son chapeau (discours du 20/05 à Kinshasa) : « *Il y a eu une vraie élection démocratique validée par la Cour constitutionnelle et validée par l'Union africaine. Et cette alternance, qui est effective, se concrétise aussi par des actes. Ce n'est pas uniquement une alternance du discours* », a-t-il en effet déclaré. On se souvient qu'au lendemain de la proclamation des résultats, la diplomatie française avait (comme la plupart des observateurs d'ailleurs), émis de « *sérieux doutes* » sur la sincérité du scrutin, tandis qu'en février dernier le deal Kabila-Tshisekedi était qualifié - avec un racisme décomplexé - d'« *espèce de compromis à l'africaine* ». Mais une fois le coup politique entériné, Macron a souhaité que son ministre « *vienne rapidement* », selon les mots de ce dernier pour « *retrouver un bon rythme de partenariat* ». Le Drian a ainsi fait miroiter un programme de 300 millions d'euros d'aide sur les 5 ans à venir, ainsi qu'un « *projet de création d'un Collège interarmées de défense, qui sera chargé de former les futurs cadres* » militaires congolais. De manière totalement désintéressée, il va sans dire...

Françalgérie dégage !

Après avoir dégage la famille Bouteflika, les manifestants algériens entendent bien régler leurs comptes avec l'ensemble de la classe militaro-politico-mafieuse qui règne sans partage depuis des décennies... aussi bien qu'avec les autorités françaises. *Le Monde* (19/04) avait rapporté quelques exemples de slogans et commentaires entendus : « *"Dégage Macron", a-t-on pu entendre à plusieurs reprises. "Gérard Larcher, président du Sénat colonisateur a dit : "Bensalab est un ami de la France" ", a marqué un vieil homme sur un énorme carton. "Mais ce ne sont pas les Français ou la France comme pays qui est ciblée, mais son système politique qui a soutenu sans relâche le régime mafieux algérien", précise Mehdi, 30 ans, peintre en bâtiment.* » Et ce n'est pas François Hollande, qui avait loué l'« *alacrité* », la « *grande maîtrise intellectuelle* » de Bouteflika, ainsi que « *sa sagesse et son jugement pour régler les crises du monde* », qui va le démentir...

Bulletin fondé en 1993 par François-Xavier Verschave - **Directrice de la publication** Marie Bazin - **Directeurs de la rédaction** Mathieu Lopes, Thomas Noirot - **Comité de rédaction** R. Granvaud, D. Mauger, O. Tobner, Y. Thomas, R. Doridant, M. Bazin, P. Tétilion - **Ont contribué à ce numéro** J. Poisson, E. Gary, J.-L. Schaal, E. Octave - **Image de Une** : Barkhane au Mali en 2015, photo sous licence Creative commons Fred Marie **Édité par** Association Survie, 21 ter rue Voltaire - 75011 Paris- **Tél.** (+33)9.53.14.49.74 - **Web** <http://survie.org> et <https://twitter.com/Survie> - **Commission paritaire** n°0221G87632 - **Dépôt légal** mai 2019 - ISSN 2115- 6336 - **Imprimé par** Imprimerie 3 A, 7 rue Marie Pia - 91480 Quincey-ss-Sénart

Dans une longue interview au Parisien (11/05), Jean-Yves Le Drian confiait une crainte : « les grands principes et piliers de la vie internationale sont en train de voler en éclats. Les institutions, les traités, la parole donnée et le respect des frontières ne sont plus respectés. » Nouveau cas, quasi pathologique à ce stade, d'indignation sélective. Des journalistes de Disclose et de Radio France ont révélé mi-avril une note prouvant que l'exécutif est au courant de l'utilisation d'armes françaises au Yémen (un scoop qui a valu à leurs auteurs une convocation par la DGSI, les services de renseignement), mais cela doit sans doute respecter « les grands principes » du ministre des Affaires étrangères : « Je n'ai pas d'informations établies sur le fait que des armes vendues à l'Arabie saoudite ou aux Emirats arabes unis auraient été utilisées délibérément contre des civils dans ce conflit. » Chaque mot compte : il peut avoir l'information mais elle n'est pas établie, ou alors ces armes ont pu être utilisées contre des civils à l'insu des belligérants ?... Ce politicien breton qu'on surnomme "le menhir" se prend même pour Saint Thomas quand il est interrogé sur le cargo saoudien qui devait prendre livraison de huit canons Caesar au Havre début mai : « C'est vous qui en parlez. Je n'ai pas cette information. (...) Je n'ai pas mis le nez dans ce cargo. Il y a des accords avec l'Arabie saoudite et les Emirats arabes unis depuis plusieurs années, des relais d'équipement qui se poursuivent dans ce cadre, mais nous agissons en conformité avec le TCA. » Le Traité sur le commerce des armes imposerait en effet de suspendre les livraisons (notamment de matériels dont la vente a été signée quand Le Drian était le ministre VRP de l'industrie de l'armement)... si la France avait des informations établies sur un usage délibéré contre des civils, en somme. Pas de chance, vraiment, pour les Yéménites.

INFORMATION NON ÉTABLIE

Au Cameroun, le régime Biya fait la guerre à sa propre population, dans les régions anglophones. Mais le Quai d'Orsay l'assure depuis des mois : la coopération militaire française avec le Cameroun est dédiée à la « lutte contre le terrorisme » et se tient bien éloignée de cette autre guerre. Début mai, l'ONG International Crisis Group signalait pourtant, dans une trop discrète note de bas de page de son rapport sur la crise anglophone, que les militaires français qui ont formé au Gabon entre 2015 et 2018 des forces spéciales camerounaises, « auraient protesté en privé contre leur déploiement temporaire dans les régions anglophones », l'année dernière. Une information sans doute insuffisamment établie pour le ministre des Affaires étrangères, qui avait balayé en février la question d'un député sur la coopération militaire avec ce pays en guerre.

L'ancien ministre de la Défense et « ministre de l'Afrique » de François Hollande l'avait épaulé dans ses choix militaires au Mali et ainsi soutenu l'option française

d'un retour à la paix par les armes, en refusant toute négociation avec des belligérants qualifiés de « terroristes » et en construisant des alliances avec d'autres groupes armés. Devenu ministre des Affaires étrangères de Macron, il n'a pas hésité à applaudir cette politique, en déclarant en septembre dernier : « Le Mali est en train de renaître, maintenant il faut être au rendez-vous » (AFP, 23/09/18). En creux, cela revient à dire que les Maliens auraient dû se motiver à être davantage « au rendez-vous » de cette renaissance, puisqu'ils subissent une recrudescence d'attaques. La France, évidemment, n'a rien à se reprocher : elle cherche juste à faire appliquer un traité de paix, l'accord d'Alger, qui impose de modifier les institutions et est accusé de dresser de nouvelles frontières intérieures au Mali, en contradiction avec la parole donnée en 2013. Mais cette information n'est pas établie.

Thomas Noïrot

Sommaire

2 LES BRÈVES DE LA FRANÇA-FRIQUE

3 ÉDITO Information non établie

4 MALI

Pour avoir la paix, continuons sans fin la guerre

Six ans après le début de Serval la situation ne cesse de se dégrader... sans, visiblement, amener les autorités françaises à changer de stratégie.

7 MEDIAS Manière d'écrire

La présentation du hors-série du Monde diplomatique n'échappe pas à certains écueils habituels quand il est question de Françafrique.

8 TCHAD Treize manifestant.es, chiffre porte-malheur

Treize personnes qui marchent contre la pénurie de gaz, c'est déjà trop, pour les autorités d'un pays où la colère monte.

9 DJIBOUTI Sinistre tambouille politico-judiciaire

Un juge français a mis en examen un réfugié politique à la demande des autorités djiboutiennes, dont il est tributaire pour une autre enquête.

10 TUNISIE De quoi l'ALECA est-il le nom ?

« Négocié » depuis 2014, le nouvel accord de libre-échange entre l'Europe et la Tunisie est un nouveau laboratoire d'économie néocoloniale.

12 LIBYE Perseverare diabolicum...

Deux mois après l'offensive du maréchal Haftar, les autorités françaises se refusent toujours à condamner sa tentative de coup d'État.

MALI

POUR AVOIR LA PAIX, CONTINUONS SANS FIN LA GUERRE

Plus de 6 ans après le déclenchement d'une opération militaire française présentée comme nécessaire pour ramener rapidement la paix au Mali, la situation ne cesse de se dégrader : de nouvelles régions et les pays voisins sont touchés... sans, visiblement, amener les autorités françaises à changer de stratégie.

Depuis le lancement de l'opération Serval, fondue depuis dans l'opération Barkhane, déjà 6 années se sont écoulées. Six années pendant lesquelles la situation sécuritaire s'est dégradée et a pris de l'emprise sur des régions de plus en plus vastes, au Mali et au Burkina Faso. Pourtant un arsenal sécuritaire international colossal est déployé au nord du pays mais aussi au Burkina Faso et au Niger voisins : l'opération Barkhane qui comprend toujours 4 500 militaires, plus de 14 000 casques bleus et policiers dans le cadre de l'opération de maintien de la paix Minusma de l'ONU, 580 personnes dans le cadre de EUTM Mali (European Union training mission) et un objectif réaffirmé de 5 000 militaires de la force conjointe du G5 Sahel (*Lemonde.fr*; 27/03).

The New Humanitarian (11/03), nouveau nom de l'agence de presse IRIN News créée par les Nations unies en 1995, rapporte qu'il y avait en janvier 2019, 123 000 déplacés internes au Mali, soit trois fois plus

qu'il n'y en avait en janvier 2018¹ : en réalité 99 000 déplacés internes et 24 600 réfugiés maliens au Burkina Faso, auxquels il faut ajouter 54 900 Maliens réfugiés au Niger et 58 300 autres en Mauritanie, selon les chiffres du Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR, 31/03). Soit plus de 212 000 personnes déplacées internes ou réfugiées dans un pays voisin. Et selon l'ACLED (Armed Conflict Location and Event Data Project), 2018 a vu le plus haut taux de morts civils au Mali depuis le début du conflit en 2012 et une multiplication des « événements » et morts liés aux conflits au Burkina de l'ordre de... 2000%.

Dans le centre du pays, le 17 mars 2019, 26 soldats maliens étaient tués par un « groupe armé terroriste » (dixit la communication officielle de l'Etat malien) dans l'attaque de leur base militaire à Dioura. Le 23 mars, un massacre de 160 civils était perpétré par un groupe armé indéterminé au village d'Ogossagou, proche de Douentza, dans le

centre du Mali. Ces attaques sont les ixièmes révélateurs d'une situation sécuritaire dramatique, avec un recours à la violence par une multiplication de groupes armés aux motifs entremêlés – violences inter et intracommunautaires, motifs religieux, conflits de territoire. L'armée malienne est aussi régulièrement accusée de violences. Les atteintes graves aux droits humains sont confirmées par tous les organismes et observateurs internationaux.

Tension sociale et politique

Ces événements ont suscité un grand émoi mais surtout catalysé une colère montante face à la situation politique, sécuritaire et sociale au Mali qui se dégrade inexorablement. Le 22 mars, des femmes de soldats manifestaient dans plusieurs villes du centre du pays pour dénoncer la mort des soldats et réclamer des moyens supplémentaires pour l'armée². D'autres manifestations dénonçant plus largement la situation sociale ont eu lieu dans la même période ; une manifestation s'est ensuite tenue le vendredi 5 avril à Bamako, à l'initiative de mouvements religieux influents, rejoints par des partis d'opposition, avec comme mot d'ordre la démission du gouvernement malien – dont l'attentisme est critiqué – et le retrait de l'opération Barkhane mais aussi de la Minusma.

En effet, le président Ibrahim Boubacar Keita, réélu en 2018 à la tête du Mali, ne porte pas une politique à la hauteur des enjeux (sans revenir sur les soupçons de corruption, cf. *Billets* n°251, novembre 2015). Il n'en a pas non plus la latitude, pris dans des injonctions contradictoires de la communauté internationale qui souhaite en particulier

UN ACCORD TOUT EN DÉSACCORDS

Signé en mai 2015 dans la capitale du puissant voisin algérien, mais également sous la pression de Paris, l'Accord d'Alger ne se limite pas à la définition d'un processus "DDR" (Désarmement, Démobilisation et Réinsertion), il prévoit aussi des règles institutionnelles qui modifient en profondeur la structure de l'Etat malien, contestée par des groupes armés qui s'étaient un temps alliés aux djihadistes, fin 2012 :

- "la mise en place d'une architecture institutionnelle fondée sur des Collectivités territoriales dotées d'organes élus au suffrage universel et de pouvoirs étendus ;"

- "la mise en place d'une Zone de Développement des Régions du Nord, dotée d'un Conseil consultatif interrégional et d'une Stratégie Spécifique de développement adaptée aux réalités socio-culturelles et géographiques ainsi qu'aux conditions climatiques. La Stratégie sera financée notamment par un Fonds pour

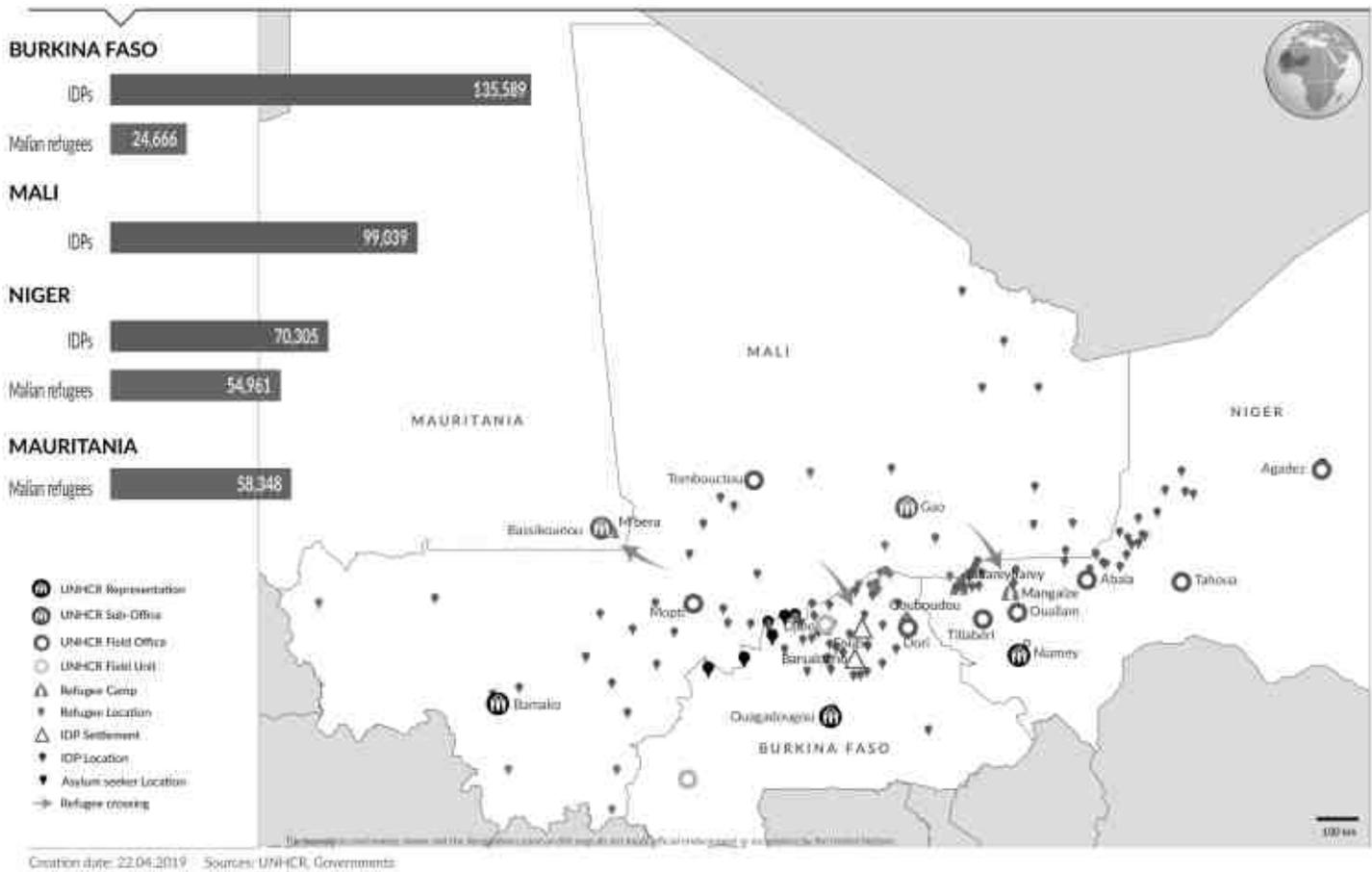
le développement durable dont les ressources proviendront de sources publiques nationales et de contributions internationales..."

- "La région est dotée d'une Assemblée Régionale élue au suffrage universel direct, bénéficie d'un très large transfert de compétences, de ressources et jouit des pouvoirs juridiques, administratifs et financiers appropriés;"

Cet accord, qui, par ailleurs, affirme l'unité du Mali, pose donc des injonctions contradictoires : d'un côté l'unité nationale, de l'autre une région disposant de "pouvoirs étendus", devant recevoir directement des "contributions internationales", qui pourraient ne pas transiter par l'Etat malien. Il implique des modifications constitutionnelles nécessitant un référendum, que les autorités maliennes ont jusqu'ici renoncé à mettre en place de crainte d'un échec douloureux.

1. Et 3,2 millions de personnes auront besoin de l'aide humanitaire d'urgence d'après les chiffres de l'agence qui coordonne l'aide humanitaire d'urgence des Nations Unies, OCHA. (*The New Humanitarian*, 11/03).

2. En janvier et février 2012, des manifestations des femmes des soldats à Bamako demandant plus de moyens pour l'armée et exprimant leur défiance vis-à-vis d'ATT, alors au pouvoir, avaient été suivies ensuite par d'autres manifestations sur la critique de la gestion de la situation au Nord, avant que ne survienne le coup d'Etat le 21 mars 2012.



Emplacement et nombre de réfugiés maliens et de déplacés internes (IDP, internally displaced persons) au Burkina Faso, au Mali, au Niger et en Mauritanie (source : Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies, avril 2019)

l'application de l'Accord d'Alger, signé sous pression internationale en mai 2015 (voir encadré ci-contre).

Il reste inappliqué 4 ans après sa signature et semble pour le moment inapplicable : le désarmement et l'intégration dans les forces armées des combattants des groupes signataires sont prévus mais à ce stade rien n'est fait sur le terrain pour permettre cela. Ainsi la France « sécurise » avec Barkhane la zone de Kidal où l'armée malienne n'a de fait toujours pas accès et fait alliance avec certains groupes armés du Nord (voir plus loin), fragilisant ces accords qu'elle demande pourtant au gouvernement malien d'appliquer. Surtout, le gouvernement malien – et les Maliens – ne souhaitent pas la révision constitutionnelle qu'impliquent ces accords (voir encadré) et qui entacherait l'unicité du Mali en ouvrant à une décentralisation plus forte : IBK avait d'ailleurs renoncé à un référendum constitutionnel en 2017, qui faisait l'unanimité contre lui.

Dans ce contexte, la crise institutionnelle est majeure. Un nouveau gouvernement de large rassemblement a été nommé début mai. Les élections législatives déjà repoussées à deux reprises – d'un mois fin 2018, puis à juin 2019 – viennent d'être repoussées à mai 2020, en prorogeant le mandat des députés : le secrétaire général de

l'ONU a d'ailleurs aussi plaidé pour ce report afin de mener à leur terme les réformes constitutionnelles (*Jeune Afrique*, 08/06).

Bien au-delà du contexte sécuritaire, le pays est dans une situation sociale extrêmement fragile et tendue – et c'est un euphémisme : grève des magistrats fin 2018 ; grève de la faim des cheminots fin 2018 (ayant conduit à la mort de certains d'entre eux) qui s'est poursuivie jusqu'à la mi-mai par une grève pour revendiquer de nombreux mois d'arriérés de salaire ; grève générale à l'initiative de l'Union nationale des travailleurs maliens début janvier 2019 ; grèves à répétition des enseignants pour demander une amélioration de leurs conditions de vie – qui ont finalement pris fin à la mi-mai après l'obtention par les enseignants de maigres primes (« *de documentation* », « *de logement* ») et d'un plan de carrière – tandis que dans les zones touchées par l'insécurité, de très nombreuses écoles sont fermées.

L'opération Barkhane, présente tant qu'il le faudra

Dans ce contexte, il n'y a guère que l'exécutif français pour mettre en avant les résultats de l'opération Barkhane. La ministre des Armées Florence Parly déclarait ainsi le 20 février devant la Commission des affaires étrangères et défense du Sénat : « *En*

quatre ans, en liaison avec les forces partenaires, nous avons mis hors de combat plus de 600 terroristes. Chaque trimestre, nous saisissons deux tonnes d'armes et de munitions. En 2018, nous avons remporté d'importants succès : nous avons neutralisé de nombreux chefs terroristes et plus de 200 combattants. » Un satisfecit qui ressemble fort à celui d'Emmanuel Macron lors de ses vœux aux armées, en janvier : « *Les résultats sont là : de nombreux chefs et membres des différents groupes terroristes ont été mis hors de combat, leurs approvisionnements et flux logistiques ont été rompus, nous les avons bousculés dans les zones où ils se croyaient libres d'aller comme ils le voulaient* » (BBC, 18/01). Après son arrivée à l'Élysée, le nouveau président Macron avait garanti à son homologue malien que « *la France restera engagée au Sabel" tant que les terroristes ne seront pas "éradiqués" dans la région* » (Le Parisien, 20/05/17). Son Premier ministre Edouard Philippe peut donc assurer sans ciller que la France restera au Mali tant que le Mali aura besoin d'elle (23/02/2019)³, tant que la force du G5 Sahel, une pure émanation mise sur pied par la France, ne

3. les militaires sur place s'y voient au moins pour 15 à 20 ans ... Edouard Philippe de préciser que la France n'a pas vocation à y être « indéfiniment » - mais encore ?

sera pas en mesure de prendre le relais. Or comme c'était prévisible (cf. *Billets* n°269, été 2017), en dépit des promesses de financement, cette force « africaine » sous tutelle française n'a pas les moyens de le faire...⁴

Sur le terrain, l'armée française a récemment étendu ses zones d'intervention plus au centre du pays et au Burkina, où l'insécurité va croissante. Au vu du peu d'avancées politiques et des critiques évidentes qui peuvent être faites à l'intervention française, le gouvernement d'Edouard Philippe met désormais en avant les « opérations civilo-militaires » comme outil d'acceptabilité de la présence militaire de plus en plus vécue comme une occupation : ainsi le dossier de presse du ministère des Armées sur l'opération Barkhane de 2019 affirme qu'« *Elles constituent des réelles occasions de dialogue et favorisent l'acceptation de la force par la population. Elles contribuent indirectement à l'efficacité des opérations militaires qui visent à contribuer au retour de la sécurité.* »⁵

Un avis que ne partagent pas les organismes humanitaires, qui dénoncent des relations compliquées voire « *conflictuelles* » et « *improductives* » avec les forces armées sur place : tant la Minusma que Barkhane ne tiennent souvent pas compte de leur demande d'espace humanitaire. Ces ONG soulignent aussi qu'une confusion peut être entretenue par ces forces armées vis-à-vis des populations, voire qu'elles interviennent parfois sur des zones sans prévenir les structures humanitaires sur place, compliquant ainsi l'intervention de ces dernières alors que les besoins des populations sont criants... (*thenewhumanitarian.org*, 11/03)

Les montants déployés dans ce cadre, en coopération étroite de l'Agence française de développement (AFD), qui fait suite à un accord entre les deux institutions de 2016 en « *concrétisation d'une relation déjà ancienne* », sont désormais mis en avant de façon totalement décomplexée, en premier lieu par le directeur de l'AFD Rémi Rioux.

Lutte contre le terrorisme et contre la paix

Un numéro de la revue scientifique *Afrique Contemporaine*, éditée par l'AFD, aurait dû sortir au printemps sur le Mali : il ne sortira finalement pas, faute d'accord sur

« l'équilibre » des articles à publier entre le comité scientifique de la revue et le département sur la recherche à l'AFD... actuellement dirigé par Thomas Melonio, conseiller sur l'Afrique de François Hollande au moment du lancement de la guerre au Mali. *Le Monde Afrique* (27/03) a publié l'article du chercheur Bruno Charbonneau intitulé « *Faire la paix au Mali : les limites de l'acharnement contre-terroriste* », initialement destiné à ce dossier, dans lequel il pointe les effets délétères de la logique sécuritaire induite par la « *lutte contre le terrorisme* » sur la recherche de la paix au nord du Mali, avec une analyse de l'articulation entre l'opération Barkhane et la Minusma. A la création de cette mission de l'ONU en 2013, en aval du lancement de l'opération Serval par la France, « *d'un côté, la mission onusienne devenait responsable du travail concernant les acteurs, les processus et les dynamiques légitimes liés aux efforts pour la paix et la réconciliation. De l'autre, les troupes françaises (et leurs soutiens alliés) devenaient responsables du travail concernant les activités et les actions de guerre contre-terroristes.* » En théorie, les forces françaises combattent les ennemis que sont les 'terroristes' et la Minusma assure le maintien de la paix avec neutralité, elle n'a donc pas d'ennemis en tant que tels et les groupes armés mais non considérés comme 'terroristes' relèvent de son travail. « *En pratique, cette distinction est difficile, voire impossible, compte tenu de la fluidité des appartenances, alliances et allégeances entre ou à l'égard de tel ou tel groupe, mais aussi des liens opérationnels entre les deux missions* »⁶.

Aussi la mission de l'ONU se trouve prise dans une logique sécuritaire et contre-terroriste, impulsée par la France, et sort de son impartialité. « *Ainsi, même si dans la pratique, l'ONU ne peut pas faire et ne fera pas de contre-terrorisme, cela n'empêche pas les autres de le faire sous le parapluie du mandat de la Minusma. C'est dans ce brouillard d'interventions militaires qui se chevauchent que les Maliens doivent faire la paix et la réconciliation* ».

L'article souligne également d'autres effets négatifs de cette grille de lecture contre-terroriste : elle a pour conséquence d'encourager le gouvernement malien à rester dans une logique sécuritaire – alors qu'il est

censé mettre en œuvre des accords de paix –, elle a induit un manque de prise en compte des dynamiques conflictuelles au centre du pays et elle induit le maintien de forces internationales françaises et hypothétiquement du G5 Sahel qui brident la souveraineté du Mali et campent sur le tout sécuritaire et donc... sa capacité à travailler à la paix.

Narcotrafic, les bons alliés de Barkhane

Dans un rapport sorti en décembre 2018, « *Narcotrafic, violence et politique au Nord du Mali* »⁹, l'ONG International Crisis Group analyse les rapports entre les groupes armés au nord du Mali et les narcotrafiquants. Sa lecture permet aussi d'aborder les effets délétères de l'opération Barkhane et de la situation actuelle sur ces dynamiques, avec un Etat totalement absent du Nord et un contexte chaotique : tout cela a favorisé les trafics – qui contribuent au financement des groupes en armes. Avec une plume prudente, le rapport pointe même les effets directs du lancement de l'opération française sur les dynamiques au Nord : « *Paradoxalement, le lancement de l'opération Serval début 2013 a peut-être favorisé un rapprochement entre les groupes jihadistes et certains trafiquants. La pression militaire exercée contre les jihadistes les pousse à chercher le soutien des trafiquants. Des solidarités seraient nées dès le déclenchement de l'opération Serval* ».

Aujourd'hui, « *les grands trafiquants entretiennent des liens à la fois avec les autorités maliennes – celles-ci le démentent – et avec des groupes politico-militaires du nord du pays ; bien souvent en effet, les réseaux trafiquants sont intégrés dans ou se confondent avec ces groupes, qui eux-mêmes dépendent du narcotrafic pour leur financement et l'accès aux armes.* » Le rapport décrit que les trafiquants peuvent être influents au sein des groupes armés, même si leurs intérêts ne se superposent pas systématiquement, et détaille les finalités sous-jacentes relatives aux trafics de certains conflits entre groupes armés. Pourtant, alors que « *les principaux partenaires du Mali soulignent par ailleurs que le trafic de drogue influence fortement les niveaux de violence au Nord du pays et qu'il constitue une source de financement des groupes ter-*

4. L'intervention de la France en soutien à Idriss Déby contre des groupes armés sur une quarantaine de pick-up début février est d'ailleurs une démonstration que même l'armée tchadienne, censée être le maillon fort de cette force conjointe, n'a plus la confiance de ses dirigeants.

5. « *Barkhane agit également en conduisant ou en soutenant des projets qui apportent une aide directe*

aux populations : accès à l'eau, à l'énergie, à la santé ou à l'éducation. En 2018, ce sont près de 70 projets civilo-militaires qui ont été menés au profit de la population, dont 23 projets à destination de celle de la région du Liptako, principalement autour des villes d'In Delimane, Ansongo et Ménaka. » A noter que ces actions peuvent être cofinancées par des partenaires privés,

comme c'est le cas de la Fondation Véolia (voir <https://www.fondation.veolia.com/fr/operation-barkhane>)

6. En outre, le dossier de presse de l'opération Barkhane rappelle que « *Une vingtaine de Français est insérée dans cet état-major et dans les états-majors de secteurs à Gao, Kidal et Tombouctou. Le poste de chef d'état-major de la MINUSMA est occupé par un Français.* »

roristes [,] à quelques rares exceptions près, la lutte contre le narcotrafic est considérée sur le terrain comme un enjeu secondaire et qui réclamerait pour être efficace et quadriller le territoire concerné des moyens trop importants ».

Et de pointer l'attentisme de la France et même pire, son influence sur ces trafics : « Les forces internationales et notamment françaises se trouvent toutefois dans des situations ambiguës lorsqu'elles collaborent pour les besoins de la lutte antiterroriste avec des groupes armés qu'elles savent par ailleurs liés à des réseaux trafiquants. Des militaires français reconnaissent fermer les yeux sur les trafics de leurs alliés, quand d'autres, y compris des diplomates, estiment même qu'à défaut d'interrompre ces flux, il vaut mieux aider à les diriger vers des alliés plutôt que vers des groupes liés aux jibadistes ou à d'autres pays de la sous-région. Il est difficile de savoir si ces prises de position ne sont que personnelles ou si elles reflètent une stratégie politique officieuse. Certaines interventions militaires françaises influencent de facto l'économie et la géographie du narcotrafic, sans qu'il soit possible d'affirmer le caractère intentionnel de ces effets. ».

Au-delà de l'approche par les trafics, la collaboration de Barkhane avec des groupes armés – du MNLA en 2013 au MSA ou au Gambia plus récemment – est avérée sans que l'on ne sache précisément jusqu'où va la collusion.

Bilan catastrophique

La situation actuelle semble d'autant plus inextricable que l'approche sécuritaire de lutte contre le terrorisme qu'elle a impulsée par la France continue de supplanter les logiques politiques de recherche de la paix et a conduit à un essaimage de la violence à un degré effarant, au-delà même des pires scénarios que l'on aurait pu faire quelques années plus tôt. Les groupes armés continuent d'être nourris par les trafics. Les armes prolifèrent. Les desseins politiques et stratégiques qui sous-tendent les agissements de la France au Mali restent à ce jour peu clairs et continuent de faire débat ; ce qui est clair, c'est qu'elle continue un double jeu en maintenant ses alliances troubles avec certains groupes armés et une mainmise sur une partie du territoire, tout en prétendant soutenir l'Etat malien.

Juliette Poirson

NDLR : Ce numéro était en bouclage et cet article déjà finalisé lorsque, le 9 juin, une nouvelle attaque contre des civils fit 35 morts dans le village de Sobane, en pays dogon.

MANIÈRE D'ÉCRIRE

La présentation du numéro 165, juin-juillet 2019, "France-Afrique, domination et émancipations", de *Manière de voir*, publication hors-série du *Monde Diplo*, s'ouvre sur deux phrases notables : « Rien ne va plus dans les relations entre la France et l'Afrique. Mais qui pour remplacer un "gendarme" si utile au Sabel ? »

Chaque élément sémantique de cette séquence verbale ouvre d'étonnantes perspectives au commentaire.

Prenons-les du plus anodin au plus inquiétant. Le constat initial se veut neutre mais il renvoie dos à dos deux termes inégaux à tous points de vue : « rien ne va plus entre la France et l'Afrique », sophisme qui gomme la réalité des faits de méfiance ou d'hostilité relevés en Afrique contre la France. « L'Afrique ne veut plus de la France » aurait été une entrée plus lucide et plus pertinente.

Ensuite pourquoi mettre « gendarme » entre guillemets, suggérant que ce n'est qu'une façon de parler – exagération ou ironie –, alors que la réalité matérielle de la présence française en Afrique est d'abord dans l'appareil militaire, uniformes, engins de guerre, bases. La présence massive de l'armée française, bien au-delà de toute autre présence militaire étrangère au continent, mérite qu'on fasse l'économie de ces guillemets d'une pudicité obscène.

L'affirmation que la France est « si utile » à l'Afrique est une véritable provocation. On n'a pas fait mieux depuis les « bienfaits » (entre guillemets, c'est par antiphrase) de la colonisation. Comment une telle assertion peut-elle être écrite après nombre d'ouvrages sérieux décrivant l'échec et la malfeasance des interventions françaises au Sahel. Depuis l'opération Bison en 1969 au Tchad en passant par Tacaud, 1978, Manta, 1983, Épervier, 1986-2014, jusqu'à Serval, 2013 et Barkhane 2014, les opérations prétendument salvatrices ont été au mieux totalement inutiles, puisqu'elles n'ont rien résolu, au pire tout à fait nuisibles.

Enfin on a le point ultime de l'aberration avec la question sortie des tréfonds de l'âme impérialiste : « Mais qui pour remplacer ? ». C'est le mantra habituel, mille fois ressassé dans les milieux politiques français qui causent à tort et à travers de l'Afrique. Oui X est un dictateur

sanguinaire, mais qui mettre à sa place ? Oui Y est corrompu mais il n'y a personne pour le remplacer. Objectivement une telle phrase suppose la France comme maîtresse du destin des pays africains. C'est de la mégalomanie. Objectivement aussi cette expression signifie que les Africains sont absolument incapables de décider de leur destin. Il leur faut un maître. Pour appeler un chat un chat, c'est du racisme primaire. Subjectivement et inconsciemment c'est évidemment la grande peur française d'être privée de la poule aux œufs d'or africaine qui s'exprime ainsi.

Quelle que soit la plume qui a rédigé ces phrases on constate que, s'agissant de l'Afrique, on peut vraiment écrire des énormités sans crainte du ridicule.

Par ailleurs dans l'éditorial du dossier, qui suit cette introduction contestable, Anne-Cécile Robert relaie pieusement le plus increvable bobard lancé par les autorités françaises concernant Serval : « la

France demeure la seule puissance capable de réagir militairement en quelques heures à une attaque djihadiste d'envergure telle que celle qui menaçait Bamako en 2013. Signe d'une proximité assumée, l'appel au secours du président malien Dioncounda Traoré fut rédigé en liaison avec le Quai d'Orsay ».

Rappelons que « l'attaque djihadiste d'envergure » consistait en un raid d'une dizaine de pick-up qui visait l'aéroport de Sévaré situé à 800 km de Bamako. Ce raid fut stoppé avant même le déclenchement de Serval, auquel il servit seulement d'alibi. La menace sur Bamako ne fut qu'un slogan de propagande à usage des médias chez qui il fit florès. Rappelons aussi que « l'appel au secours du président malien » fut rédigé non « en liaison avec le Quai d'Orsay », ce qui, en fait de « proximité assumée », est déjà l'aveu d'une atteinte à la souveraineté du Mali, mais sous la dictée du Quai d'Orsay lui-même.

Il se peut, il est même certain, que les articles réunis dans ce dossier ne sont pas tous de la même farine, cela prouve seulement que, sur l'Afrique, les positions les plus incompatibles peuvent être brassées dans la même marmite. C'est de nature à obscurcir plus qu'à éclairer le sujet.

Odile Tobner.



TREIZE MANIFESTANT.ES, CHIFFRE PORTE-MALHEUR POUR LE TCHAD

Jeudi 25 avril, ils et elles n'étaient que treize militant.es à marcher contre la pénurie de gaz, bravant une interdiction de manifester. Depuis deux mois, la pénurie de gaz et l'augmentation du prix de la bouteille (de 2000 à 5000 FCFA) viennent s'accumuler aux raisons de la colère du peuple face à la gestion délétère d'une crise économique profonde et face à un gouvernement répressif : mesures d'austérité dévastatrices, interdictions de manifester et répressions, coupure des réseaux sociaux depuis plus d'un an, retards des salaires et grèves des différents secteurs de la fonction publique et des étudiants.

13 . Le nombre est faible, tant le peuple pressuré par la dureté du quotidien et la violence du régime a peu de marge pour se mobiliser. En avril, deux hommes sont morts, tués par des militaires, pour s'être arrêtés devant le Palais présidentiel. En mai, la mort d'un jeune homme, tabassé au commissariat, a provoqué des violences. Des jeunes ont été arrêtés lors de son enterrement et des journalistes malmenés. La vie ne tient qu'à un fil au pays de Déby.

Treize, le nombre est toutefois suffisant pour faire réagir le gouvernement. Arrêté.es et mis.es en garde à vue, les treize militant.es ont ensuite été tirillé.es entre les ordres du ministre et la procédure du procureur, avant d'être finalement relaxé.es. L'un d'entre eux, Tokama Kelmaye est retenu depuis, accusé de complicité d'atteinte à l'ordre constitutionnel. La lenteur de la procédure judiciaire contre lui limite les recours et les mobilisations de soutien. Quant aux douze libéré.es, ils n'en sont pas quitte pour autant, puisqu'ils subissent des pressions depuis leur sortie.

Depuis plusieurs mois, le pouvoir de Déby est sur le vif. Le gouvernement tente de contrôler les territoires du Nord entre conflits pour l'accaparement des sites aurifères, mouvements de groupes politico-militaires et routes migratoires. Face à ces menaces, Déby est assuré de pouvoir compter sur Paris, comme en témoigne l'intervention de l'armée française contre une colonne de rebelles début février¹. La présence de Barkhane et le soutien au G5 Sahel, avec différents volets tels que le renseignement, l'appui matériel, ou la formation des équipes contribuent à la stabilité du pouvoir en place. Dernier exemple en date le 24 avril, veille de cette manifestation interdite, un don de matériel a été fait à la gendarmerie tchadienne, sous prétexte de lutte anti terroriste². Fin



La "manifestation" du 25 avril (DR)

mai, Jean-Yves Le Drian, fidèle de Déby, habitué des voyages au Tchad, s'y rend pour aborder notamment la lutte contre le terrorisme et la situation de la sous-région. Le double-jeu de la politique française en Libye s'inscrit dans la continuité du soutien à la dictature tchadienne au nom d'une « stabilité » et de la lutte contre le terrorisme, et bénéficie aussi à Déby, bien content de pouvoir compter sur la France pour contribuer à « sécuriser » son pays. Mais quelles conséquences de ce soutien militaire et politique quand la population est muselée et considérée comme « terroriste » dès que des voix s'élèvent ?

Caution parlementaire

La diplomatie française continue d'ignorer les réalités du pays et fait preuve d'un cynisme aberrant. Ainsi du 10 au 13 avril, le président du groupe d'amitié parlementaire France-Tchad, Thibault Bazin, et deux députées ont rendu visite à leurs homologues du groupe d'amitié Tchad-France. À la même période, le congrès de l'UNDR (Union Nationale pour la Démocratie et le Renouveau), principal parti d'opposition, a été annulé par les autorités pour des « raisons sécuritaires ». Son président, Saleh Kebzabo, a été destitué arbitrairement de son titre

de chef de l'opposition. Ces mesures de disqualification interviennent quelques jours après la dénonciation par l'opposition du non respect des règles de représentation de la CENI (commission électorale nationale indépendante). Les élections législatives prévues pour la fin d'année 2019 après 4 ans de report s'annoncent comme une mascarade, prise au sérieux par la France. Ainsi, Emmanuel Macron a promis des financements fin décembre avant même que Idriss Déby n'annonce la tenue des élections et Le Drian, lors de sa visite le 21 mai, a de nouveau insisté sur la tenue d'élections. Une manière de mettre un peu de vernis démocratique à la dictature soutenue par la France ? Ce contexte politique agressif envers l'opposition n'a pas altéré la visite parlementaire. Au contraire, la déclaration commune des deux groupes d'amitié, au « Palais de la démocratie », affirme « *le rôle fondamental que jouent les parlementaires en tant qu'instrument de la souveraineté populaire et du pluralisme politique*³ »...sans rire ? Aucune mention n'a été faite dans le programme des parlementaires de rencontres avec l'opposition ou la société civile...mais le groupe a fièrement posé avec des soldats de Barkhane.

Treize, la faiblesse du nombre témoigne de la souffrance et de l'oppression de la population tchadienne. Pourtant, les autorités françaises continuent de soutenir le régime d'Idriss Déby au nom de la stabilité et de la « lutte contre le terrorisme » : une politique de courte-vue qui passe sous silence les violations des droits humains dans le pays et alimente un légitime sentiment anti-français.

Éléa Gary

1. "Présente au Tchad depuis des décennies, l'armée française aide une fois de plus un dictateur ami de la France", communiqué de Survie, 04/02/2019.

2. "De nouveaux véhicules pour l'unité anti-terroriste de la gendarmerie nationale", site internet de l'Ambas-

sade de France au Tchad, 10/05/2019.

3. Visite du groupe d'amitié France-Tchad de l'Assemblée Nationale (10-13 avril 2019), site de l'Ambassade de France au Tchad, 06/05/2019.

FRANCE-DJIBOUTI

SINISTRE TAMBOUILLE POLITICO-JUDICIAIRE

L'opposant djiboutien Mohamed Kadamy a été mis en examen par un juge français à la demande des autorités judiciaires djiboutiennes, dont il est tributaire pour une autre enquête. Un déni du devoir de protection des réfugiés politiques sur fond de suspicion d'arrangement ou de pression franco-djiboutien.

Le 21 janvier 2019, l'opposant djiboutien Mohamed Kadamy, réfugié en France, a été entendu, en « audition libre », à l'office central d'investigation de Nanterre par la juge Sabrina Elie. Il a dû s'expliquer sur des faits qui se sont produits le 30 septembre 2015 à Marwalleh (région de Tadjourah, à Djibouti) et dont il ne porte aucune responsabilité. Ce jour-là, des militants du front de résistance qu'il préside, le FRUD, ont arrêté et fouillé trois véhicules appartenant à une société égyptienne. Découvrant qu'ils ont été réquisitionnés par l'armée djiboutienne pour transporter secrètement des armes, ils font descendre les passagers et incendient les véhicules. Kadamy n'avait à l'époque signé un communiqué que pour rétablir la vérité et contrer la désinformation propagée par la dictature, qui affirmait que les véhicules étaient des ambulances.

Malgré ses explications, le 13 février, il a été convoqué par Serge Tournaire, le Vice-Président de l'instruction au Pôle financier (théoriquement en charge de l'instruction des affaires financières les plus complexes) qui l'a mis aussitôt en examen sur la base d'une commission rogatoire émise par la juge djiboutienne Lamisse Mohamed Saïd. Curieusement le surlendemain, Serge Tournaire a eu l'autorisation de s'envoler pour Djibouti pour interroger, dans le cadre d'une commission rogatoire qu'il avait émise, le témoin Wahib Nacer, ancien BB-banquier en Suisse, réfugié à Djibouti (dont il est originaire), qui est soupçonné d'avoir joué un rôle dans l'affaire du financement libyen de la campagne de 2007 de Nicolas Sarkozy.

La mise en examen de Mohamed Kadamy, qui n'avait pas été demandée dans la commission rogatoire dont nous nous sommes procurés une copie, stipule : « *complicité par instigation de crimes d'atteinte à l'intégrité des personnes, de séquestration, de détournement de moyen de transport, d'extorsion et de destruction par l'effet d'un incendie de biens publics et privés, entreprise dont le but était de troubler*

gravement l'ordre public par le terreur, commis le 30 septembre 2015 à Marwalleh ».

Dès l'information connue, un comité de soutien s'est créé et il compte plus de 1.100 adhérents aujourd'hui. Des manifestations ont été organisées à Bruxelles, à Bagnolet et à Montreuil. La municipalité de Bagnolet a accordé sa protection citoyenne à Mohamed Kadamy le 21 mars. La veille, une conférence de presse dans les locaux de la Ligue des droits de l'Homme (LDH), avec la participation de la FIDH a permis à Mohamed Kadamy et à son conseil Me Bérenger Tourné d'expliquer la situation et de signaler qu'une demande de nullité de la mise en examen pour vice de procédure avait été déposée le 18 février, mais la Chambre d'instruction n'a pas encore statué à ce jour.

Cette affaire soulève deux questions importantes.

1. L'indépendance et l'intégrité d'un juge français

Outre le fait que ce soit un magistrat en charge des affaires financières qui se saisisse du dossier, il est surprenant qu'il ait obtenu un avis favorable à sa propre commission rogatoire internationale, les autorités judiciaires djiboutiennes étant d'ordinaire bien peu enclines à coopérer (à l'exception de cas « consensuel » comme les poursuites contre des auteurs d'attentats à Paris en 2015). De quoi alimenter des suspicions de « deal » entre appareils judiciaires... ou en tout cas de renvoi d'ascenseur entre le juge

français et le régime djiboutien. A moins qu'il ne s'agisse d'un coup de billard à plusieurs bandes, ces rebondissements judiciaires intervenant au moment où Emmanuel Macron s'est rendu à Djibouti (11 mars), pour y défendre l'influence française.

2. Déni du devoir de protection d'un réfugié

Aux termes de la convention d'assistance judiciaire franco-djiboutienne, la justice française aurait pu refuser d'instruire cette commission rogatoire dont l'origine politique ne fait guère de doute. Bien au contraire, et probablement en violation de la convention de Genève de 1951, elle ne protège pas un réfugié et même elle prête assistance à l'une de pires dictatures de la planète en le poursuivant.

La justice française au service des dictateurs?

Cette affaire exemplaire pourrait faire jurisprudence. Tous les réfugiés politiques en France seraient désormais « en sursis » toujours sous la menace du pays qu'ils ont dû fuir parce que les chefs d'Etat ont trouvé le moyen d'instrumentaliser la justice française au profit de leurs objectifs : éliminer toute forme d'opposition.

*Jean-Loup Schaal,
Président de l'ARDHD*

JUGE CRUELLE

Madame Lamisse Mohamed Saïd est bien connue à la fois pour son allégeance totale à la dictature et aussi pour son acharnement envers les opposants, acharnement pouvant aller jusqu'à la mort, sous la torture et par manque de soins. Ainsi, Mohamed Ahmed dit Jabha est mort à Gabode le 2 août 2018, privé des soins nécessaires en raison de son état de santé. Il avait été arrêté le 1er mai

2010. Torturé et maintenu en captivité sans jugement, la Chambre d'accusation avait annulé l'ensemble de la procédure et prononcé sa libération. Pourtant, répondant aux désirs du Premier ministre, la juge Lamisse Mohamed l'avait fait maintenir en détention.

Faits dénoncés sur le site de l'ARDHD <http://www.ardhd.org/?s=Lamisse>

TUNISIE

DE QUOI L'ALECA EST-IL LE NOM ?

Débutées en 2014, mais pas encore achevées, les actuelles « négociations » pour un accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) entre l'Europe et la Tunisie sont un nouveau laboratoire d'économie néocoloniale. Au programme : imposition des normes juridiques de l'Europe à la Tunisie, ouverture de l'ensemble du marché tunisien à la concurrence, tribunaux d'arbitrage privés permettant aux multinationales européennes de contester la loi tunisienne, ou possibilité pour les Européens de posséder les terres. Cette potentielle perte d'indépendance de facto pèse lourd symboliquement dans une société tunisienne déjà ravagée par des décennies de libéralisme autoritaire. Pendant ce temps-là, en France, un tel sujet passe inaperçu dans une actualité monopolisée par les questions de mœurs et de religion dès lors qu'il s'agit de parler de la Tunisie.

Les politiques néolibérales ont toujours été le côté pile de la face autoritaire des régimes qui se sont succédé en Tunisie. Dès les années 1980, le pays s'endettait auprès des institutions financières internationales et subissait un premier plan d'ajustement structurel. En 1995, un accord d'association avec l'Union européenne (UE) libéralisait certains secteurs, comme l'industrie et le textile – totalement sinistrés depuis. Dans les années 1970, la « loi 72 » avait déjà octroyé des privilèges exorbitants à l'ensemble des multinationales étrangères : exonération d'impôts, suppression des charges sociales et annulation des droits de douanes – chaque année, des centaines de milliards de dollars échappent ainsi au fisc tunisien. Mais ça n'a jamais été assez pour le néolibéralisme européen. Et, pendant plus de 20 ans, des centaines d'entreprises gagnèrent des marchés dans le pays en corrompant le régime de Ben Ali¹. La dictature en Tunisie était construite sur ce schéma, l'argent de l'Europe qui ruisselait dans les réseaux du parti unique, et répression généralisée contre tout ce qui s'opposait à ce projet.

Depuis la chute de la dictature, le 14 janvier 2011, la société tunisienne a osé un véritable effort pour décoloniser un État parasité par la corruption et les réseaux mafieux, elle a exigé "la chute du système". De son côté, l'UE n'a rien fait. En quelques années, elle a même renforcé sa politique de prédation et les privilèges de ses multinationales. Mais c'est, bien sûr, le discours inverse que tiennent les chefs d'États, les diplomates européens et leurs journalistes de service : l'ALECA serait une "opportunité" pour la Tunisie et un soutien à sa "transition démocratique exceptionnelle" (sic).

Marché colonial contre indépendances africaines

Le quatrième "round" de négociations entre l'Union européenne et la Tunisie s'est tenu à Tunis du 29 avril au 3 mai dernier. Ce langage pugilistique libéral pourrait faire croire qu'il s'agit d'un match de boxe, et que l'UE joue fair-play. Dans un coin du ring, il y aurait les favoris, les négociateurs européens, l'ambassadeur de l'UE en Tunisie, Patrice Bergamini et le négociateur en chef, Ignacio Garcia Bernero. En face, on trouverait les challengers, les négociateurs tunisiens, les ministres Hichem Ben Ahmed et Omar El Behi. Et tout ce petit monde se livrerait une noble partie de concurrence libre et non faussée... En fait, l'UE n'assume pas sa violence néocoloniale, et les négociateurs ne négocient rien : le texte est écrit à l'avance, la Tunisie sera priée de se coucher au cinquième round, au sixième maximum. Comme le souligne même l'écrivain et chercheur Haythem Guesmi, « *c'est l'UE qui finance et organise les formations des membres du groupe de négociateurs tunisiens de l'Aleca* » (*lemonde.fr*, 17/05). Une inégalité ou une contradiction totale avec l'idée de négociation qu'assume tout à fait Garcia Bernero : les négociateurs tunisiens sont invités à un « voyage » pour comprendre « *la réglementation européenne, ses lois et ses pratiques* » (*barralaman.tn*, 02/01/2019). Pourquoi pas un séjour équivalent pour les négociateurs européens dans les régions rurales et les quartiers populaires tunisiens, pour comprendre leurs lois et leurs pratiques ? Et pour réaliser l'ampleur des nuisances des politiques néolibérales déjà menées avant d'en imposer d'autres ?

Si prompt à faire à certains régimes des leçons de démocratie et de libertés, l'UE n'a

pourtant pas pris la peine de consulter le Parlement tunisien dans le projet d'ALECA, comme le déplore l'association de recherche économique et sociale Mohamed Ali El Hammi (ARES). L'association a publié le 1er mai dernier une déclaration² qui réclame l'arrêt des négociations avec l'UE. Celle-ci a été signée par l'ensemble des syndicats et des partis de gauche tunisiens. Le même jour à Tunis, le défilé de la fête des travailleurs fut dominé par les slogans hostiles à l'ALECA. Sans illusion sur une éventuelle prise de conscience du gouvernement du néolibéral Youssef Chahed, de nombreuses composantes de la gauche tunisienne s'orientent vers le développement d'un rapport de force à la base, des actions et des manifestations³. Quelques exemples, le quatrième "round" du match de l'ALECA a été interrompu par des partisans de l'arrêt des pseudo-négociations qui ont fait bruyamment irruption dans la salle ; et, le 12 mai, à Tunis et à Sidi Bouzid, des militants du collectif #blockAleca et de l'UDC (Union des diplômés chômeurs) ont organisé une journée d'information et de discussion dans les cafés.

Le projet néolibéral et autoritaire européen ne concerne pas que la Tunisie. Des accords dits « ALECA » ont déjà été négociés avec d'autres pays depuis 2010 (Moldavie, Géorgie, Ukraine) et une série d'accords du même type est en projet avec d'autres pays d'Afrique, en particulier le Maroc et l'Égypte. En Afrique subsaharienne, les objectifs néolibéraux de l'UE ont déjà été partiellement atteints avec les Accords de Partenariat Économique (APE) négociés depuis 2002 et que certains pays ont déjà acceptés (cf. *Billets* n°269, été 2017). Cette politique croise d'autres projets libéraux en Afrique comme

1. Lenaïg Bredoux et Mathieu Magnaudeix, *Tunis connection, enquête sur les réseaux franco-tunisiens*, Seuil, 2011, voir notamment pp.77-78.

2. noaleca.home.blog, "Déclaration de Tunis pour l'arrêt des négociations relatives à l'ALECA entre la Tunisie et l'Union Européenne."

3. La page facebook « BlockAleca » et le hashtag #BlockAleca communiquent des analyses et visibilisent certaines actions.

ALECA, REMPART CONTRE L'ISLAM IMAGINAIRE

En France, la politique arabe européenne, dans laquelle s'inscrit le projet d'ALECA, trouve des relais puissants au sein de l'Institut Montaigne, un think tank chantre des réformes néolibérales qui a accompagné l'accession au pouvoir de Macron. C'est le cas de l'influent consultant Hakim El Karoui, qui qualifiait les manifestants tunisiens de « *terroristes infiltrés* » dans des notes envoyées à Ben Ali pendant le mouvement révolutionnaire du 17/12/2010⁴, désormais très écouté d'Emmanuel Macron sur l'islam, et qui brandit régulièrement la menace de l'islamisme pour détourner l'attention des enjeux réels. Pour l'historien Julien Lacassagne (*orientxxi.info*, 10/10/2018), le rôle de cette propagande est de faire un « *point de fixation* » sur les musulmans au moment d'une actualité sociale française catastrophique. Toujours selon Lacassagne, les rapports d'Hakim El Karoui servent de base à la mise en place « *d'un appareil d'administration des musulmans de France sur*

un modèle apparenté au système de contrôle colonial ». C'est aussi cet imaginaire colonial qui imprègne les négociations de l'ALECA, promu dans les mêmes rapports.

Du temps de Nicolas Sarkozy, El Karoui, alors banquier d'affaire chez Rothschild chargé du pourtour méditerranéen, se faisait déjà le relais des politiques européennes de « *partenariat* » économique avec l'Afrique, défendant un certain protectionnisme européen mais avec en ligne de mire l'idée de déployer des accords particuliers avec des « *zones d'influence choisies* » : « *demain peut-être, l'ensemble européen pourra-t-il intégrer son Sud, méditerranéen voire subsaharien pour la grande recomposition régionale qui s'impose.* »⁵ Celui qui conseillait alors Ben Ali a, une dizaine d'années plus tard, l'oreille du président Macron et joue un rôle de premier plan dans l'orientation de la politique arabe de la France. Dans l'un de ses rapports pour l'Institut Montaigne, il encourage

les dirigeants de l'UE à aller jusqu'au bout des négociations pour l'ALECA afin de « *porter une vision de l'intégration économique de la Méditerranée occidentale nouvelle.* »^c

Pour l'islamologue François Burgat (*middleeasteye.net/fr*, 9/11/2018), les écrits d'El Karoui pour l'Institut Montaigne sur l'islamisme méconnaissent « *tout particulièrement cette dimension de "réaction à une overdose de présence occidentale" que génèrent à la fois les politiques "impériales" de l'Occident dans le monde musulman et, tout autant, les relais dictatoriaux* ».

a. L. Bredoux et M. Magnaudeix, « Hakim El Karoui a conseillé Ben Ali jusqu'au bout », *navaat.org*, 08/02/2011.

b. *fondation-res-publica.org*, Intervention de Hakim el Karoui au colloque du 27 avril 2009, « Crise du libre-échange mondial : comment en sortir ? »

c. « Nouveau monde arabe, nouvelle "politique arabe" pour la France », août 2017, *institutmontaigne.org*, p.146

la Zone de libre-échange continentale (ZLEC), portée par l'Union africaine (UA). Comme le montrent les économistes Jacques Berthelot et Ndongo Sylla⁴, la ZLEC est faite pour ne profiter qu'aux grandes multinationales qui se concentreront dans les pays africains les plus compétitifs, sans développement d'infrastructures et de tissu économique local. La réussite d'une mobilisation contre l'ALECA en Tunisie est donc de première importance car elle pourrait servir d'exemple ou conforter celles d'autres sociétés civiles africaines qui, pour certaines, tentent depuis plusieurs années déjà de résister aux pressions libérales imposées tantôt par l'UE tantôt par leurs propres dirigeants au sein de l'UA.

Ruine complète et approfondie

L'Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche (UTAP), pourtant peu réputée pour s'alarmer des politiques néolibérales, parle d'un risque de faillite pour 250 000 agriculteurs si l'ALECA était appliqué. L'agriculture tunisienne qui, sous la pression du FMI et de ses plans d'ajustement structurel, n'est plus subventionnée depuis les années 80, ne peut faire face à la concurrence de l'agriculture européenne, dopée par les soutiens publics. L'UE qui cherche des débouchés pour ses surplus (produits laitiers, viande, céréales), est donc en train de tester la possibi-

lité de remplacer intégralement ces secteurs de l'agriculture tunisienne dans les décennies à venir. Comme le rappelle Mustapha Jouili, l'un des économistes de l'ARES, cet agenda européen s'intègre dans une optique libérale plus large : « *En 2006, la Banque mondiale a fait une étude sur le secteur agricole tunisien, il était écrit noir sur blanc : "La Tunisie doit abandonner le secteur des céréales et le secteur de l'élevage parce que sur le marché mondial ces deux secteurs ne sont plus rentables"* »⁵. Une affirmation qui éclaire les prévisions alarmistes de l'UTAP.

L'UE tente malgré tout l'argument d'une augmentation des exportations en volume, qui bénéficierait à la Tunisie. L'exemple brandi régulièrement dans les négociations est celui de l'huile d'olive tunisienne, qui engendre les plus grandes recettes dans le secteur agricole, et qui serait avantagée par l'ALECA. Mais, comme le rappelle Mustapha Jouili: « *l'huile d'olive tunisienne est exportée en vrac, à bas prix (3 à 4 euros le litre), puis elle est conditionnée en Europe, par des entreprises italiennes en particulier, où elle se vend jusqu'à 30 euros le litre. (...) Pour la Tunisie, c'est une perte en termes de valeur ajoutée mais aussi de création d'emplois, si l'huile était conditionnée localement.* »⁶

Diversions sur les libertés

Pour la Tunisie, comme pour d'autres pays africains, l'ALECA symbolise un renforcement des mécanismes de pouvoir qui associent libéralisme de l'UE et autoritarisme de l'État. Les conséquences socio-économiques de cette politique se font ressentir plus durement année après année : inflation, chômage, manque d'infrastructures et de loisirs... Dans ce contexte, comment est-il possible que la Tunisie apparaisse pourtant comme une exception dans le monde arabe ? Selon Haythem Guesmi, « *L'Europe continue, comme elle l'a fait pendant la période Ben Ali, de célébrer un faux progrès politique et sociétal qui se résume à l'accumulation de lois sur les libertés individuelles et la condition féminine sans une réelle mise en place des mécanismes qui permettent d'en assurer le respect, le renforcement et l'application* » (*lemonde.fr*, 17/05). Dès lors, cette constante focale sur les grands principes de libertés individuelles dans les discours et les représentations européennes de la Tunisie n'est qu'une diversion pour éviter d'aborder le réel enjeu des questions socio-économiques dans lesquelles l'Europe n'aurait pourtant que des concessions à faire.

Elie Octave

4. Jean-Christophe Servant, « La ZLEC, un afrolibéralisme caché derrière le masque du panafricanisme », 16/05/2019. *Manière de voir* 141, le Monde diplomatique.

5. « En Tunisie, "l'ALECA c'est la reproduction du pacte colonial de 1881" », entretien avec Mustapha Jouili par Marco Jonville et Ali Oktef, le Club Mediapart, 1/10/18,

<https://blogs.mediapart.fr/edition/desconstructions-transmediterraneennes>

6. Ibid.

FRANCE-LIBYE

PERSEVERARE DIABOLICUM...

Deux mois après l'offensive du maréchal Haftar sur Tripoli, les autorités françaises se refusent toujours à condamner la tentative de coup d'État de ce dernier et à dénoncer sa responsabilité dans la reprise d'une guerre civile qui promet d'être particulièrement meurtrière.

Macron a, à plusieurs reprises, réaffirmé « *le soutien de la France au gouvernement d'entente nationale* » de Favez el-Sarraj, tandis que Le Drian justifiait dans *Le Figaro* (02/05) le soutien accordé à Haftar. Le premier a été reçu à l'Élysée le 8 mai ; le second le 22 mai, la France affectant d'œuvrer à la recherche d'un cessez-le-feu « *sans condition* », c'est-à-dire sans exiger le retrait d'Haftar. Dans le même temps, on apprenait (*Maghreb Confidentiel*, 02/05) que « *deux appareils de CAE Aviation, sous-traitant habituel de la DGSE (Direction générale de la sécurité extérieure) ont effectué, depuis le début des opérations [d'Haftar sur Tripoli], de nombreux survols de la capitale* ». Rien ne prouve qu'« *qu'ils transmettent leurs renseignements à l'ANL, mais l'un de ces appareils a longtemps évolué au bénéfice exclusif de Haftar...* », commente la publication confidentielle. Abdulhadi Ibrahim Iahweej, ministre des Affaires étrangères du camp Haftar, concluait une interview au *Figaro* (25/04) par ces mots de remerciement : « *La France est un partenaire central pour trouver une solution. C'est le pays des libertés. Elle lutte, comme nous, contre le terrorisme. Nous partageons ces principes. Et nous souhaitons que les entreprises françaises participent à la reconstruction de la Libye.* »

Pour justifier le soutien français à Haftar, Le Drian entonne le refrain habituel : « *Haftar a lutté contre le terrorisme à Benghazi et dans le sud de la Libye, et cela était dans notre intérêt, celui des pays du Sabel, celui des voisins de la Libye. Je soutiens tout ce qui sert la sécurité des Français et des pays amis de la France.* » Il reprend aussi volontiers la rhétorique du militaire libyen : « *Et dans le camp de ses opposants, on trouve parmi les miliciens des responsables de hold-up, des spécialistes de la prédation et des djihadistes.* » En réalité, comme le rappelle le professeur Ali Bensaad (*Orient XXI*, 22/05), les islamistes radicaux avaient été « *définitivement balayés de Tripoli au milieu de l'année 2017* » et « *c'est donc une capitale expurgée de ses islamistes radicaux que Kbalifa Haftar attaque.* » Mais ce faisant, « *en suscitant contre Kbalifa Haftar une union sacrée alimentée par la peur d'un pouvoir autoritaire militarisé, l'offensive contre Tripoli lancée en avril 2019 a déjà eu pour effet de légitimer le retour d'une partie des islamistes radicaux chassés de Tripoli en 2017. C'est le cas de la milice de Salab Badi qui, sans attendre d'y être invitée, s'est rendue sur le front au nom de la défense de Tripoli (...). Autant de signes confirmant que l'autoritarisme et l'islam radical se nourrissent mutuellement.* » Transmis à Le Drian qui, sincèrement ou non,

croit toujours aux vertus des hommes forts pour endiguer le djihadisme...

Le comble du cynisme est également atteint quand notre ministre des Affaires étrangères convoque le sort des migrants pour justifier la politique française : « *Parmi les opposants à Haftar, il y a les groupes mafieux de passeurs qui torturent et mettent en esclavage des migrants. Ils ne se battent pas pour Sarraj mais pour la protection de leurs activités criminelles.* » Or c'est précisément pour empêcher les migrants d'échapper à l'enfer libyen que la France a livré aux garde-côtes libyens six embarcations rapides pouvant être équipées de mitrailleuses, alors même que la collusion de ces garde-côtes avec les groupes mafieux dénoncés par Le Drian est connue de tous. Ce nouveau pas dans l'externalisation du contrôle migratoire a été attaqué en justice par huit ONG qui dénonçaient « *la complicité pour violation du droit international* », compte-tenu des traitements inhumains dont sont victimes les migrants, et « *le transfert de matériel militaire à la Libye* » sous embargo. Le 10 mai, le tribunal administratif de Paris s'est déclaré « *incompétent* ». Reconnaissons-lui sur ce point le mérite d'être plus lucide que notre ministre...

Raphaël Granvaud

SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez chaque mois dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. *Billets d'Afrique* est entièrement réalisé par des bénévoles, militants-e-s au sein de Survie, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.



OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à *Billets d'Afrique*. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : Survie - 21ter, rue Voltaire - 75011 Paris

OUI, je souhaite recevoir *Billets d'Afrique* au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.

nom :

prénom :

adresse :

code postal :

ville :

email :

TARIFS

France : 25 €

Petits budgets : 20 €

Étranger et Outre-mer : 30 €